

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 276

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE 4 BIS A

Supprimer les alinéas 8 et 9 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette dispense de l'énergie hydraulique est totalement abusive.